

DEC140918DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain MARTY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8118 intitulée Physiologie cérébrale**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8118, intitulée « Physiologie cérébrale », dont la directrice est Madame Isabel LLNAO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alain MARTY, Directeur de recherche classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain MARTY, délégation est donnée à Madame Bérénice SAÏDI, Technicien de classe normal aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bérénice SAÏDI et de Monsieur Alain MARTY, délégation est donnée à Madame Catherine PEYRAT-DERVEAUX, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**(La délégation de signature donnée à Madame Bérénice SAÏDI et Madame Catherine PEYRAT-DERVEAUX, concerne uniquement les commandes de fonctionnement et d'équipement)**

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

La Directrice d'unité  
Isabel LLNAO